

Certificat de Capacité d'Orthophoniste

(Formation en 5 ans, 10 semestres, 300 ECTS, Grade Master)

Présentation

Le Certificat de Capacité d'Orthophoniste est le diplôme nécessaire pour exercer la profession d'orthophoniste en France. Sur le plan national, une vingtaine de Centres de Formation Universitaires en Orthophonie (CFUO) préparent à ce diplôme. A l'Université de Lille, la formation est dispensée à près de 500 étudiants au sein du Département d'Orthophonie de la Faculté de Médecine.

Objectif

L'objectif est de former les futurs professionnels de santé chargés de la prévention, de l'évaluation et du traitement des troubles de la phonation, de la déglutition, du langage, des apprentissages et des différents handicaps communicationnels, à tous les âges de la vie, que ces troubles soient de nature développementale ou acquise.

Attendus

Les attendus pour intégrer la formation en orthophonie sont nationaux et précisés sur la plateforme Parcoursup. Ils précisent notamment les conditions d'exercice de la profession d'orthophoniste, qui nécessite une stabilité psychologique, des aptitudes relationnelles, une audition et une vision suffisantes, de bonnes capacités de communication et une maîtrise de l'expression orale (aisance verbale, articulation parfaite, voix bien posée) et écrite (compétences orthographiques et rédactionnelles). Ces aptitudes seront vérifiées par des cliniciens au cours de l'oral d'admission préalable à l'entrée dans la formation.

Contenu de la formation

Il s'agit d'une formation universitaire professionnalisante (2040 heures d'enseignement et 3158 heures de stages) conférant aux diplômés un diplôme d'exercice et un grade Master. Conformément au décret n°2013-798 du 30 août 2013, la formation vise l'acquisition d'un socle de connaissances en sciences de la vie, en sciences physiques, en sciences humaines et sociales et en méthodologie, indispensable à l'appropriation progressive des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'orthophoniste. Son objectif est de former les futurs cliniciens à la démarche scientifique rendue nécessaire par l'évolution des connaissances et les progrès de la recherche. Au cours du 2^{ème} cycle (4^{ème} et 5^{ème} années), les étudiants qui ont un projet de poursuite des études en 3^{ème} cycle (doctorat) peuvent choisir de suivre un parcours recherche.

Principales matières enseignées

Les enseignements dispensés par des universitaires et des professionnels comprennent : les sciences humaines et sociales (linguistique, psychologie, sciences de l'éducation, sciences de la société), les sciences biomédicales (biologie, anatomie, neurosciences, ORL, pédiatrie, gériatrie, psychiatrie, pharmacologie), les sciences physiques et techniques (physique acoustique, techniques d'exploration), la santé publique, la Méthodologie (Statistiques, Bibliographie, Plan expérimental) et les Pratiques professionnelles (Troubles développementaux et acquis : Communication et Langage Oral, Langage écrit, Cognition mathématique, Phonation et déglutition, Handicap).

L'acquisition des compétences professionnelles s'effectue de manière dynamique avec une interaction forte dès la 3^{ème} année entre les enseignements (cours magistraux et travaux dirigés) et les stages cliniques.

Stages

La formation théorique est complétée chaque année par des stages (formation pratique).

Les premiers stages correspondent à des stages d'observation auprès de jeunes enfants en école, de personnes âgées, ainsi que des stages de découverte en orthophonie. Ils se poursuivent par des stages cliniques d'observation, des stages semi-actifs puis actifs en orthophonie.

Parcours Recherche

L'étudiant peut choisir de réaliser, au cours du second cycle de sa formation, un parcours recherche. Celui-ci comprend un mémoire encadré par un chercheur ou un orthophoniste avec thèse de doctorat et un stage de 4 semaines dans une structure de recherche.

Contrôle des connaissances

La formation se déroule sur 5 années et comprend 10 semestres (6 semestres au 1^{er} cycle et 4 semestres au 2^{ème} cycle) faisant chacun l'objet d'un contrôle des connaissances par contrôle continu et/ou par examen terminal.

Pour valider la formation (300 ECTS), il est nécessaire de valider toutes les Unités d'Enseignement (UE théoriques et pratiques) qui la composent et de valider le Certificat de Compétences Cliniques à la fin du 2^{ème} cycle. Certaines Unités d'Enseignement peuvent être obtenues par équivalence par des étudiants ayant validé, dans une formation universitaire antérieure, des contenus pédagogiques similaires.

Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle à l'issue des études est très bonne avec des conditions d'exercice variées. L'orthophoniste peut exercer auprès d'enfants et/ou d'adultes, en salariat dans des établissements publics ou privés et dans des structures variées (ex. : centres médico-psychologiques, services hospitaliers d'ORL, de neurologie, de psychiatrie ou de pédiatrie), en libéral ou en exercice mixte. Il collabore avec divers professionnels des secteurs médical, paramédical ou social (médecins généralistes et spécialistes (ORL, neurologues, psychiatres, rééducateurs), psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, orthoptistes, infirmiers, éducateurs spécialisés, assistantes de service social).

Au 1er janvier 2019, la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) dénombrait 25 607 orthophonistes en France (20 787 libéraux ou mixtes, 1 876 hospitaliers et 2 868 autres salariés), dont 779 dans les Départements et Régions d'Outre-mer (DROM).

Poursuite d'études

L'orthophoniste en titre peut faire évoluer sa carrière en s'investissant dans le soin (formation de cadre de santé, DU (Diplôme Universitaire) dans certains domaines spécifiques comme l'audiophonologie ou la neuropsychologie). Il peut également poursuivre ses études en 3^{ème} cycle en soumettant un dossier aux universités préparant au diplôme national de doctorat (par exemple dans le champ des sciences humaines et sociales ou des neurosciences).

Conditions d'accès

Le recrutement est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires et se réalise via le dépôt d'un dossier sur la plateforme Parcoursup. Le nombre de candidats autorisés à s'inscrire en première année est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'enseignement supérieur. A Lille, 90 candidats sont autorisés à s'inscrire chaque année. La procédure d'admission en 2020 consiste en un examen des dossiers et, pour les dossiers retenus, par un oral d'admission visant à évaluer les aptitudes orales et écrites des candidats.

Lieu de la formation

Département d'Orthophonie - Faculté de Médecine - Pôle Formation - 59045 LILLE Cedex

Tél: 03 20 62 76 18 - departement-orthophonie@univ-lille.fr

Site internet : <http://orthophonie.univ-lille.fr>